



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture de la Loire-Atlantique

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL n° 107 – 1^{er} décembre 2016

SOMMAIRE

DCMAP : Direction de la coordination et du management de l'action publique

Arrêté préfectoral du 1er décembre 2016 portant délégation de signature à M. Emmanuel AUBRY, sous-préfet de l'arrondissement d'Ancenis par intérim

Arrêté préfectoral du 1er décembre 2016 portant délégation de signature à M. Emmanuel AUBRY, sous-préfet de l'arrondissement de Châteaubriant par intérim



PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Préfecture de la Loire-Atlantique
Direction de la coordination
et du management de l'action publique
Bureau de la coordination et
du contrôle de gestion interministériel

*Arrêté portant délégation de signature à
M. Emmanuel AUBRY – sous-préfet de l'arrondissement d'Ancenis par intérim*

LE PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU le décret du 27 juin 2013 nommant M. Emmanuel AUBRY, sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique ;
- VU le décret du 27 mars 2014 nommant M. Laurent BUCHAILLAT, sous-préfet hors classe, directeur de cabinet du préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique ;
- VU le décret du 30 mai 2014 nommant M. Henri-Michel COMET, préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique (hors classe) ;
- VU le décret du 2 mai 2015 nommant M. Stéphan de BOSSOREILLE de RIBOU, sous-préfet hors classe, chargé de mission auprès du préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique ;
- VU le décret du 20 novembre 2015 nommant M. Sébastien BECOULET, sous-préfet chargé de mission auprès du préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique ;
- VU le décret du 19 mars 2016 nommant Mme Marie-Hélène VALENTE, administratrice civile hors classe détachée en qualité de sous-préfète hors classe, sous-préfète de l'arrondissement de Saint-Nazaire ;
- VU le décret du 21 novembre 2016 nommant Mme Véronique SCHAAF, sous-préfète hors cadre ;
- VU l'arrêté préfectoral du 17 novembre 2016 donnant délégation de signature à Mme Véronique SCHAAF, sous-préfète hors-classe, sous-préfète de l'arrondissement de Châteaubriant, sous-préfète de l'arrondissement d'Ancenis par intérim ;

VU l'arrêté préfectoral du 18 novembre 2016 portant organisation des services de la préfecture de la Loire-Atlantique et répartition des attributions entre ses services ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique,

A R R Ê T E

ARTICLE 1 : M. Emmanuel AUBRY, sous-préfet de l'arrondissement de Châteaubriant par intérim, assure l'intérim du sous-préfet de l'arrondissement d'Ancenis.

ARTICLE 2 : Délégation de signature est donnée à M. Emmanuel AUBRY, sous-préfet de l'arrondissement de Châteaubriant par intérim, sous-préfet de l'arrondissement d'Ancenis par intérim, dans les limites de son arrondissement ou pour toutes autres compétences relevant de son autorité, dans les matières énumérées ci-après :

A - COMPÉTENCES D'ORDRE RÉGLEMENTAIRE

➤ A-I RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE, POLICE ADMINISTRATIVE

A-I.1 Administration et police générales

- Autorisation ou émission d'un avis concernant les concours de la gendarmerie ou d'un corps militaire ;
- Mise en demeure des gens du voyage de quitter les lieux en cas de stationnement illicite ;
- Enquêtes de commodo et incommodo (arrêtés prescrivant l'enquête, nomination des commissaires-enquêteurs et tous actes de procédure) ;
- Enquêtes administratives en vue de l'établissement de servitudes de passage de lignes électriques et approbation du tracé fixé à la suite de ces enquêtes ;
- Décision de faire procéder à titre provisoire, les jours ouvrables (lundi à vendredi inclus) à l'immobilisation et à la mise en fourrière immédiates du véhicule dont le conducteur s'est servi pour commettre une infraction pour laquelle une peine de confiscation obligatoire du véhicule est encourue. (articles L 325-1-2 et L 325-2 du code de la route) ;
- Présidence de la section spécialisée de la commission départementale de la sécurité routière ;
- Mesures de fermeture des établissements avec licence de débits de boissons dans les cas et pour les durées prévues à l'article L. 3332-15 du Code de la santé publique ;
- Autorisations de circulation de petits trains touristiques sur routes dans le ressort des arrondissements d'Ancenis et de Châteaubriant ;
- Autorisation d'euthanasier des animaux en divagation ;
- Autorisation de destruction d'animaux nuisibles.

A-I.2 – Manifestations sportives ;

- Délivrance des autorisations de réunions de boxe dans le ressort des arrondissements d'Ancenis, Châteaubriant ;
- Délivrance des récépissés de déclarations d'organisation de manifestations sportives non motorisées sur une voie ouverte à la circulation publique, sans classement final des participants, dans le ressort des arrondissements d'Ancenis, de Châteaubriant et de Saint-Nazaire ;
- Délivrance des récépissés de déclaration d'organisation de concentrations de véhicules terrestres à moteur sur une voie ouverte à la circulation publique dans le ressort des arrondissements d'Ancenis, Châteaubriant ;
- Délivrance des autorisations d'épreuves, de courses et de compétitions sportives non motorisées organisées sur une voie ouverte ou fermée à la circulation publique, avec classement final des participants dans le ressort des arrondissements d'Ancenis, de Châteaubriant et de Saint-Nazaire ;
- Délivrance des autorisations pour l'organisation d'un événement (manifestations sportives et concentrations de véhicules) organisées sur les voies ouvertes ou dans les lieux non ouverts à la circulation publique et comportant la participation de véhicules terrestres à moteur dans le ressort des arrondissements d'Ancenis, Châteaubriant ;
- Homologation des circuits sur lesquels se déroulent des activités motorisées, compétitives ou de loisirs dans le ressort des arrondissements d'Ancenis, Châteaubriant ;
- Réception des déclarations d'ouverture d'établissements permanents de ball-trap, décisions d'opposition à l'ouverture et décisions de fermeture dans le ressort des arrondissements d'Ancenis, Châteaubriant;
- Délivrance des récépissés de déclaration d'ouverture d'installations temporaires de ball-trap dans le ressort des arrondissements d'Ancenis, Châteaubriant;

A-I.3 – Armes dans le ressort des arrondissements d'Ancenis et Châteaubriant ;

- Délivrance de récépissé de déclaration d'acquisition, vente, cession ou mise en possession des armes de la catégorie C ;
- Délivrance de récépissé d'enregistrement d'acquisition, vente, cession ou mise en possession d'une arme ou d'un élément d'arme du 1° de la catégorie D ;
- Délivrance des autorisations d'achat et de détention d'armes et de munitions ;
- Délivrance des cartes européennes d'armes à feu ;
- Délivrance des visas d'autorisations de port d'armes ;

A -I.4 – Funéraire

- Autorisations de transport de corps après mise en bière en dehors du territoire métropolitain.

A -I.5 – Élections municipales et élections communautaires

- Les reçus de dépôt et les récépissés définitifs des candidatures pour les élections.

➤ **A-II DÉLIVRANCE DE TITRES ET COMPÉTENCES LIÉES**

- Délivrance des titres de circulation des gens du voyage ;

- Attestations préfectorales de délivrance initiale, antérieurement au 1^{er} septembre 2009, d'un permis de chasser original ou d'un duplicata.

B - COMPÉTENCES AFFÉRENTES AUX COLLECTIVITÉS LOCALES ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS COMMUNAUX OU INTERCOMMUNAUX

- Substitution au maire dans les cas prévus par les articles L 2122-27, L 2122-34, L 2215-1 et L 2215-5 du code général des collectivités territoriales ;
- Acceptation de la démission des maires et adjoints ;
- Acceptation de la démission des présidents des communautés d'agglomération et de communes ;
- Acceptation de la démission des présidents de comité des syndicats intercommunaux et mixtes, ayant leur siège dans l'arrondissement ;
- Signature des conventions avec les collectivités territoriales relatives à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ;
- Signature des avenants avec les collectivités territoriales relatives à la télétransmission des actes soumis au contrôle budgétaire et au contrôle des marchés publics ;
- Accusé de réception des délibérations, arrêtés, actes et conventions des communes et des établissements publics communaux ou intercommunaux ayant leur siège dans l'arrondissement ;
- Lettres d'observations aux autorités municipales et intercommunales, valant recours gracieux, au titre du contrôle de légalité et du contrôle budgétaire ;
- Signature des arrêtés relatifs à la nomination des délégués d'administration au sein de la commission administrative chargée de la révision des listes électorales ;
- Recensement des projets des collectivités éligibles au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) : avis motivés et propositions de programmation.

C - COMPÉTENCES AFFÉRENTES AUX POLITIQUES DU LOGEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT ET AFFAIRES ÉCONOMIQUES

➤ C-I LOGEMENTS DANS LE RESSORT DES ARRONDISSEMENTS D'ANCENIS ET CHATEAUBRIANT

- Réception des notifications des assignations et saisine des services sociaux prévues par l'article 24 de la Loi 89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs ;
- Octroi du concours de la force publique pour l'exécution des jugements d'expulsion immobilière ;
- Réquisition de logements (signature, notification, exécution, renouvellement, annulation et main-levée des ordres de réquisition, actes de procédure divers) ;

C-II AFFAIRES ÉCONOMIQUES

- Animation territoriale ;
- Animation de réunions de travail sur la vie des entreprises dans l'arrondissement ;

- Animation de réunions de travail concernant les affaires sociales et l'emploi ;

➤ **C-III ENVIRONNEMENT**

- Arrêtés portant création et composition des membres des commissions de suivi de site concernant les installations classées pour la protection de l'environnement ;
- Suivi du fonctionnement de ces commissions pour chaque installation classée qui en dispose au sens de la réglementation définie par le code de l'environnement (décrets n° 2005-935 du 2 août 2005 et n° 2012-189 du 7 février 2012).

ARTICLE 3: En cas d'absence ou d'empêchement de M. Emmanuel AUBRY, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée par Mme Marie-Hélène VALENTE.

Lorsque M. Emmanuel AUBRY et Mme Marie-Hélène VALENTE se trouveront simultanément absents ou empêchés, cette délégation de signature sera exercée dans l'ordre de priorité suivant :

- M. Sébastien BECOULET,
- M. Stéphan de BOSSOREILLE de RIBOU,
- M. Laurent BUCHAILLAT.

ARTICLE 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Emmanuel AUBRY, les délégations de signature qui lui sont consenties seront exercées par M. Bruno LAUNAY, secrétaire général de la sous-préfecture d'Ancenis, dans les domaines suivants :

- Les attributions suivantes mentionnées à l'article 1 § **A-I RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE, POLICE ADMINISTRATIVE :**

A -I.1 – Administration et police générales

- Présidence de la section spécialisée de la commission départementale de la sécurité routière ;
- Autorisations de circulation de petits trains touristiques sur routes ;

A -I.2 – Manifestations sportives

- Délivrance des récépissés de déclarations d'organisation de manifestations sportives non motorisées sur une voie ouverte à la circulation publique, sans classement final des participants dans le ressort des arrondissements d'Ancenis, Châteaubriant et Saint-Nazaire ;
- Délivrance des récépissés de déclaration d'organisation de concentrations de véhicules terrestres à moteur sur une voie ouverte à la circulation publique dans le ressort des arrondissements d'Ancenis, Châteaubriant ;
- Délivrance des autorisations d'épreuves, de courses et de compétitions sportives non motorisées organisées sur une voie ouverte ou fermée à la circulation publique, avec classement final des participants dans le ressort des arrondissements d'Ancenis, Châteaubriant et Saint-Nazaire ;
- Délivrance des autorisations pour l'organisation d'un événement (manifestations sportives et concentrations de véhicules) organisées sur les voies ouvertes ou dans les

lieux non ouverts à la circulation publique et comportant la participation de véhicules terrestres à moteur dans le ressort des arrondissements d'Ancenis, Châteaubriant;

- Homologation des circuits sur lesquels se déroulent des activités motorisées, compétitives ou de loisirs dans le ressort des arrondissements d'Ancenis, Châteaubriant ;
- Réception des déclarations d'ouverture d'établissements permanents de ball-trap, décisions d'opposition à l'ouverture et décisions de fermeture dans le ressort des arrondissements d'Ancenis, Châteaubriant;
- Délivrance des récépissés de déclaration d'ouverture d'installations temporaires de ball-trap dans le ressort des arrondissements d'Ancenis, Châteaubriant.

A-I.3 – Armes dans le ressort des arrondissements d'Ancenis et Châteaubriant ;

- Délivrance des récépissés de déclaration d'ouverture d'installations temporaires de ball-trap dans le ressort des arrondissements d'Ancenis, Châteaubriant.
- Délivrance des récépissés de déclaration d'ouverture d'installations temporaires de ball-trap dans le ressort des arrondissements d'Ancenis, Châteaubriant.
- Délivrance de récépissé de déclaration d'acquisition, vente, cession ou mise en possession des armes de la catégorie C ;
- Délivrance de récépissé d'enregistrement d'acquisition, vente, cession ou mise en possession d'une arme ou d'un élément d'arme du 1^o de la catégorie D ;
- Délivrance des autorisations d'achat et de détention d'armes et de munitions ;
- Délivrance des cartes européennes d'armes à feu.

A -I.4 – Funéraire

- Autorisations de transport de corps après mise en bière en dehors du territoire métropolitain.

A -I.5 – Elections municipales et élections communautaires

- Les reçus de dépôt et les récépissés définitifs des candidatures pour les élections.

● L'ensemble des attributions mentionnées à l'article 1 § A -II- **DÉLIVRANCE DE TITRES ET COMPÉTENCES LIÉES.**

● Les attributions suivantes mentionnées à l'article 1 § C - **COMPÉTENCES AFFÉRENTES AUX POLITIQUES DU LOGEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT ET AFFAIRES ÉCONOMIQUES :**

➤ **C-I LOGEMENTS DANS LE RESSORT DES ARRONDISSEMENTS D'ANCENIS ET CHATEAUBRIANT**

- - Réception des notifications des assignations et saisine des services sociaux prévues par l'article 24 de la Loi 89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs ;

➤ **C-II AFFAIRES ÉCONOMIQUES**

- Animation territoriale ;
- Animation de réunions de travail sur la vie des entreprises dans l'arrondissement ;
- Animation de réunions de travail concernant les affaires sociales et l'emploi

➤ **C-III ENVIRONNEMENT**

- Suivi du fonctionnement des Commissions de suivi de site pour chaque installation classée qui en dispose au sens de la réglementation définie par le code de l'environnement (décrets n° 2005-935 du 2 août 2005 et n° 2012-189 du 7 février 2012).

ARTICLE 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Emmanuel AUBRY et de M. Bruno LAUNAY, la délégation de signature consentie à M. LAUNAY sera exercée par M. Jérôme HUGAIN, secrétaire général de la sous-préfecture de Châteaubriant.

ARTICLE 6 : Lorsque M. Emmanuel AUBRY, M. Bruno LAUNAY et M. Jérôme HUGAIN se trouveront simultanément absents ou empêchés, les délégations de signature consenties à l'article 1 – A et C seront exercées par Mme Sandra LEFAURE, en ce qui concerne les attributions suivantes :

A - I RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE, POLICE ADMINISTRATIVE

A -I.3 – Armes dans le ressort des arrondissements d'Ancenis et Châteaubriant ;

- Délivrance des cartes européennes d'armes à feu.

A -I.5 – Elections municipales et communautaires :

- Les reçus de dépôt des candidatures pour les élections.

A - II- DÉLIVRANCE DE TITRES ET COMPÉTENCES LIÉES

- Délivrance des titres de circulation des gens du voyage ;
- Attestations préfectorales de délivrance initiale, antérieurement au 1er septembre 2009, d'un permis de chasser original ou d'un duplicata.

C - I - LOGEMENTS DANS LE RESSORT DES ARRONDISSEMENTS D'ANCENIS ET CHATEAUBRIANT

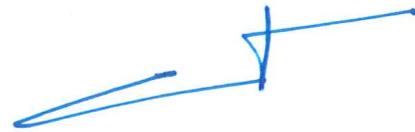
- Réception des notifications des assignations et saisine des services sociaux prévues par l'article 24 de la Loi 89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatif.

ARTICLE 7 : Afin de pouvoir assurer la permanence préfectorale qu'elle est amenée à tenir pendant les jours non ouvrables (*samedi, dimanche et jours fériés*), ou de fermeture exceptionnelle de la préfecture, M. Emmanuel AUBRY, sous-préfet hors-classe, sous-préfet de l'arrondissement d'Ancenis par intérim, a délégation de signature pour l'ensemble du département à l'effet de signer les décisions suivantes :

- * la rétention immédiate des permis de conduire pour conduite mettant en péril la vie d'autrui,
- * la rétention immédiate des permis de conduire pour alcoolémie,
- * les arrêtés d'expulsion,
- * les arrêtés de reconduite à la frontière, les décisions de mise en rétention des étrangers en situation irrégulière, les décisions fixant le pays de destination et les demandes de maintien ou de prolongation en rétention des étrangers en situation irrégulière,
- * les refus de séjour assortis d'une obligation de quitter le territoire, des étrangers en situation irrégulière,
- * le placement d'office de malades dans un service psychiatrique du centre hospitalier,
- * toute décision de faire procéder à titre provisoire à l'immobilisation et à la mise en fourrière immédiates du véhicule dont le conducteur s'est servi pour commettre une infraction pour laquelle une peine de confiscation du véhicule est encourue (articles L 325-1-2 et L 325-2 du code de la route).

ARTICLE 8 : Le secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique, le sous-préfet directeur de cabinet, les sous-préfets d'arrondissement et les sous-préfets chargés de mission sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Loire-Atlantique.

Nantes, le 01 DEC. 2016



Henri-Michel COMET



PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Préfecture de la Loire-Atlantique
Direction de la coordination
et du management de l'action publique
Bureau de la coordination et
du contrôle de gestion interministériel

*Arrêté portant délégation de signature à
M. Emmanuel AUBRY – sous-préfet de Châteaubriant par intérim*

LE PRÉFET DE LA RÉGION PAYS-DE-LA-LOIRE, PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU le décret du 27 juin 2013 nommant M. Emmanuel AUBRY, sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique ;
- VU le décret du 27 mars 2014 nommant M. Laurent BUCHAILLAT, sous-préfet hors classe, directeur de cabinet du préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique ;
- VU le décret du 30 mai 2014 nommant M. Henri-Michel COMET, préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique (hors classe) ;
- VU le décret du 2 mai 2015 nommant M. Stéphan de BOSSOREILLE de RIBOU, sous-préfet hors classe, chargé de mission auprès du préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique ;
- VU le décret du 20 novembre 2015 nommant M. Sébastien BECOULET, sous-préfet chargé de mission auprès du préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique ;
- VU le décret du 19 mars 2016 nommant Mme Marie-Hélène VALENTE, administratrice civile hors classe détachée en qualité de sous-préfète hors classe, sous-préfète de l'arrondissement de Saint-Nazaire ;
- VU le décret du 21 novembre 2016 nommant Mme Véronique SCHAAF, sous-préfète hors cadre ;
- VU l'arrêté préfectoral du 17 novembre 2016 donnant délégation de signature à Mme Véronique SCHAAF, sous-préfète hors-classe, sous-préfète de l'arrondissement de Châteaubriant ;

VU l'arrêté préfectoral du 18 novembre 2016 portant organisation des services de la préfecture de la Loire-Atlantique et répartition des attributions entre ses services ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique,

A R R Ê T E

ARTICLE 1 : Délégation de signature est donnée à M. Emmanuel AUBRY, sous-préfet de Châteaubriant par intérim, dans les limites de son arrondissement ou pour toutes autres compétences relevant de son autorité, dans les matières énumérées ci-après :

A - COMPÉTENCES D'ORDRE RÉGLEMENTAIRE

➤ A-I RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE, POLICE ADMINISTRATIVE

A-I.1 Administration et police générales

- Autorisation ou émission d'un avis concernant les concours de la gendarmerie ou d'un corps militaire ;
- Mise en demeure des gens du voyage de quitter les lieux en cas de stationnement illicite ;
- Enquêtes de commodo et incommodo (arrêtés prescrivant l'enquête, nomination des commissaires-enquêteurs et tous actes de procédure) ;
- Enquêtes administratives en vue de l'établissement de servitudes de passage de lignes électriques et approbation du tracé fixé à la suite de ces enquêtes ;
- Décision de faire procéder à titre provisoire, les jours ouvrables (lundi à vendredi inclus) à l'immobilisation et à la mise en fourrière immédiates du véhicule dont le conducteur s'est servi pour commettre une infraction pour laquelle une peine de confiscation obligatoire du véhicule est encourue. (articles L 325-1-2 et L 325-2 du code de la route) ;
- Présidence des commissions suivantes : commissions dans le ressort des arrondissements de Châteaubriant et d'Ancenis pour l'accessibilité et la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ;
- Mesures de fermeture des établissements avec licence de débits de boissons dans les cas et pour les durées prévus à l'article L. 3332-15 du Code de la santé publique ;
- Autorisation d'euthanasier des animaux en divagation ;
- Autorisation de destruction d'animaux nuisibles.

A-I.2 – Associations

- Délivrance des récépissés de déclarations d'associations, loi 1901, dans le ressort des arrondissements de Saint-Nazaire, de Châteaubriant et d'Ancenis ;
- Délivrance des récépissés de déclaration des associations syndicales libres de propriétaires dans le ressort des arrondissements de Châteaubriant et d'Ancenis ;
- Constitution et dissolution des associations syndicales de marais et visa ou approbation de leurs délibérations, budgets, marchés et travaux dans le ressort de l'arrondissement de Châteaubriant.

A-I.3 – Funéraire dans le ressort des arrondissements de Châteaubriant et d'Ancenis

- Création, agrandissement, transfert et fermeture des cimetières ;
- Autorisations de transports de corps après mise en bière en dehors du territoire métropolitain ;
- Habilitation des régies, entreprises ou associations de pompes funèbres, renouvellement, suspension et retrait d'habilitation ;
- Autorisations de création ou d'extension de chambres funéraires.

A-I.4 – Elections municipales et élections communautaires

- Les reçus de dépôt et les récépissés définitifs des candidatures ;

➤ **A-II DÉLIVRANCE DE TITRES ET COMPÉTENCES LIÉES**

- Délivrance des cartes d'identité, passeports, laissez-passer et autorisations collectives de sortie du territoire ;
- Délivrance des titres de circulation des gens du voyage ;
- Attestations préfectorales de délivrance initiale, antérieurement au 1er septembre 2009, d'un permis de chasser original ou d'un duplicata.

B - COMPÉTENCES AFFÉRENTES AUX COLLECTIVITÉS LOCALES ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS COMMUNAUX OU INTERCOMMUNAUX

- Substitution au maire dans les cas prévus par les articles L 2122-27, L 2122-34, L 2215-1 et L 2215-5 du code général des collectivités territoriales ;
- Acceptation de la démission des maires et adjoints ;
- Acceptation de la démission des présidents des communautés d'agglomération et de communes ;
- Acceptation de la démission des présidents de comité des syndicats intercommunaux et mixtes, ayant leur siège dans l'arrondissement ;
- Signature des conventions avec les collectivités territoriales relatives à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ;

- Accusé de réception des délibérations, arrêtés, actes et conventions des communes et des établissements publics communaux ou intercommunaux ayant leur siège dans l'arrondissement ;
- Lettres d'observations aux autorités municipales et intercommunales, valant recours gracieux, au titre du contrôle de légalité ;
- Signature des arrêtés relatifs à la nomination des délégués d'administration au sein de la commission administrative chargée de la révision des listes électorales ;
- Recensement des projets des collectivités éligibles au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) : avis motivés et propositions de programmation.

C - COMPÉTENCES AFFÉRENTES AUX POLITIQUES DE L'ENVIRONNEMENT, DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

➤ C-I AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

- Animation territoriale ;
- Animation de réunions de travail sur la vie des entreprises dans l'arrondissement ;
- Animation de réunions de travail concernant les affaires sociales et l'emploi ;
- Réquisition de logements (signature, notification, exécution, renouvellement, annulation et main-levée des ordres de réquisition, actes de procédure divers) ;
- Délivrance des récépissés de liquidations commerciales, et opposition à leur organisation jusqu'au 30 juin 2014.

➤ C-II ENVIRONNEMENT

- Arrêtés portant création et composition des membres des Commissions de suivi de site concernant les installations classées pour la protection de l'environnement ;
- Suivi du fonctionnement de ces commissions pour chaque installation classée qui en dispose au sens de la réglementation définie par le code de l'environnement (décrets n° 2005-935 du 2 août 2005 et n° 2012-189 du 7 février 2012).

➤ C-III SÉCURITÉ CIVILE - SÉCURITÉ ROUTIÈRE dans le ressort des arrondissements de Châteaubriant et d'Ancenis ;

- Suivi des plans sanitaires et environnementaux dans le ressort des arrondissements de Châteaubriant et d'Ancenis ;
- Mise en œuvre de la politique de sécurité routière dans le ressort des arrondissements de Châteaubriant et d'Ancenis ;
- Suivi et gestion des plans de secours dans le ressort des arrondissements de Châteaubriant et d'Ancenis.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Emmanuel AUBRY, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée par Mme Marie-Hélène VALENTE.

Lorsque M. Emmanuel AUBRY et Mme Marie-Hélène VALENTE se trouveront simultanément absents ou empêchés, cette délégation de signature sera exercée dans l'ordre de priorité suivant :

- M. Sébastien BECOULET
- M. Stéphane de BOSSOREILLE de RIBOU
- M. Laurent BUCHAILLAT.

ARTICLE 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Emmanuel AUBRY les délégations de signature qui lui sont consenties seront exercées par M. Jérôme HUGAIN secrétaire général de la sous-préfecture de Châteaubriant, dans les domaines suivants :

- Les attributions suivantes mentionnées à l'article 1 § **A-I RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE, POLICE ADMINISTRATIVE** :

A -I.1 – Administration et police générales

- Présidence des commissions suivantes : commissions dans le ressort des arrondissements de Châteaubriant et d'Ancenis pour l'accessibilité et la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ;
- Autorisations de circulation de petits trains touristiques sur routes ;

A -I.2 – Associations

- Délivrance des récépissés de déclarations d'associations, loi 1901, dans le ressort des arrondissements de Saint-Nazaire, de Châteaubriant et d'Ancenis ;
- Délivrance des récépissés de déclaration des associations syndicales libres de propriétaires dans le ressort des arrondissements de Châteaubriant et d'Ancenis ;

A-I.3 – Funéraire dans le ressort des arrondissements de Châteaubriant et d'Ancenis

- Autorisations de transport de corps après mise en bière en dehors du territoire métropolitain.

A-I.4 – Elections municipales et élections communautaires

- Reçus de dépôt et les récépissés définitifs des candidatures ;

- L'ensemble des attributions mentionnées à l'article 1 § **A -II- DÉLIVRANCE DE TITRES ET COMPÉTENCES LIÉES**

- Les attributions suivantes mentionnées à l'article 1 § **C - COMPÉTENCES AFFÉRENTES AUX POLITIQUES DE L'ENVIRONNEMENT, DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES**

➤ **C-I AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES**

- Animation territoriale ;
- Animation de réunions de travail sur la vie des entreprises dans l'arrondissement ;
- Animation de réunions de travail concernant les affaires sociales et l'emploi ;
- Délivrance des récépissés de liquidations commerciales, et opposition à leur organisation

➤ **C-II ENVIRONNEMENT**

- Suivi du fonctionnement des Commissions de suivi de site pour chaque installation classée qui en dispose au sens de la réglementation définie par le code de l'environnement (décrets n° 2005-935 du 2 août 2005 et n° 2012-189 du 7 février 2012).

ARTICLE 4 : Lorsque M. Emmanuel AUBRY et M. Jérôme HUGAIN se trouveront simultanément absents ou empêchés, la délégation de signature consentie à M. Jérôme HUGAIN sera exercée par M. Bruno LAUNAY, secrétaire général de la sous-préfecture d'Ancenis.

ARTICLE 5 : Lorsque M. Emmanuel AUBRY, M. Jérôme HUGAIN et M. Bruno LAUNAY se trouveront simultanément absents ou empêchés, les délégations de signature consenties à l'**article 1 – A et C** seront exercées par Mme Anne-Marie GUILLOTIN, Mme Marie-Françoise RICHARD ou M. Franck GÉRARD, en ce qui concerne les attributions suivantes :

A-I RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE, POLICE ADMINISTRATIVE

A -I.2 - Associations

- Délivrance des récépissés de déclarations d'associations, loi 1901, dans le ressort des arrondissements de Saint-Nazaire, de Châteaubriant et d'Ancenis ;
- Délivrance des récépissés de déclaration des associations syndicales libres de propriétaires dans le ressort des arrondissements de Châteaubriant et d'Ancenis ;

A-I.3 – Funéraire

- Autorisations de transport de corps après mise en bière en dehors du territoire métropolitain

A-I.4 – Élections municipales et élections communautaires

- Les reçus de dépôt des candidatures ;

A -II- DÉLIVRANCE DE TITRES ET COMPÉTENCES LIÉES

- Délivrance des cartes d'identité, passeports, laissez-passer et autorisations de sortie du territoire ;
- Délivrance des titres de circulation des gens du voyage ;
- Attestations préfectorales de délivrance initiale, antérieurement au 1er septembre 2009, d'un permis de chasser original ou d'un duplicata.

Mme Anne-Marie GUILLOTIN est habilitée à exercer la délégation de signature de M. Bruno LAUNAY pour l'attribution suivante :

A -I.1 – Administration et police générales

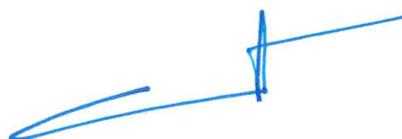
- Présidence des commissions suivantes : commissions dans le ressort des arrondissements de Châteaubriant et d'Ancenis pour l'accessibilité et la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ;

ARTICLE 6 : Afin de pouvoir assurer la permanence préfectorale qu'il est amené à tenir pendant les jours non ouvrables (*samedi, dimanche et jours fériés*), ou de fermeture exceptionnelle de la préfecture, M. Emmanuel AUBRY, sous-préfet hors classe, sous-préfet de l'arrondissement de Châteaubriant par intérim, a délégation de signature pour l'ensemble du département à l'effet de signer les décisions suivantes :

- * la rétention immédiate des permis de conduire pour conduite mettant en péril la vie d'autrui,
- * la rétention immédiate des permis de conduire pour alcoolémie,
- * les arrêtés d'expulsion,
- * les arrêtés de reconduite à la frontière, les décisions de mise en rétention des étrangers en situation irrégulière, les décisions fixant le pays de destination et les demandes de maintien ou de prolongation en rétention des étrangers en situation irrégulière,
- * les refus de séjour assortis d'une obligation de quitter le territoire, des étrangers en situation irrégulière,
- * le placement d'office de malades dans un service psychiatrique du centre hospitalier,
- * toute décision de faire procéder à titre provisoire à l'immobilisation et à la mise en fourrière immédiates du véhicule dont le conducteur s'est servi pour commettre une infraction pour laquelle une peine de confiscation du véhicule est encourue (articles L 325-1-2 et L 325-2 du code de la route).

ARTICLE 7 : Le secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique, le sous-préfet directeur de cabinet, les sous-préfets d'arrondissement et les sous-préfets chargés de mission sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Loire-Atlantique.

NANTES, le 01 DEC. 2016



Henri-Michel COMET